

C'était peut-être la première fois, signale la Commission, que des entreprises commerciales représentant à peu près tous les secteurs de l'économie canadienne étaient invitées et ont consenti à collaborer à un programme national d'une telle envergure.

A son avis, le programme de restriction des prix a non seulement contribué directement au ralentissement du taux de hausse des prix en 1970, mais il a également amené le public à mieux comprendre le rôle capital que jouent les hausses de coûts dans le processus d'inflation. D'autre part, la Commission reconnaît que jusqu'à maintenant on n'a guère constaté de modération dans l'augmentation des salaires et des traitements, mais on ne s'attendait pas d'ailleurs à y parvenir rapidement.

LE DANGER PERSISTE

La Commission signale que les perspectives économiques qui se dessinent pour les Canadiens en 1971 rend l'adoption d'attitudes responsables dans les décisions relatives aux prix et aux revenus, tout aussi importante dans l'avenir immédiat qu'elle l'a été en 1970. Si le récent ralentissement du rythme d'augmentation des prix nous autorise à nous sentir quelque peu réconfortés, la Commission doit encore une fois avertir les Canadiens que le phénomène sera probablement de courte durée à moins que nous ne parvenions, dans un avenir rapproché, à ralentir l'augmentation des coûts. Sans une diminution prochaine et marquée de l'ampleur des hausses de salaires et sans des politiques de prix qui refléteront de façon satisfaisante un tel ralentissement des hausses de coûts, la Commission est d'avis que les Canadiens seront placés devant trois possibilités: une reprise de l'inflation, un niveau de chômage inacceptable ou des mesures obligatoires permettant de mieux maîtriser les coûts et les prix.

POINT DE VUE DES HOMMES D'AFFAIRES

Les représentants du monde des affaires qui ont assisté à la réunion ont signalé les changements marqués qui s'étaient produits, depuis février, dans les conditions du marché auxquelles les entreprises ont dû faire face, dans le degré de ralentissement de l'économie et dans l'orientation générale que le Gouvernement a donnée à sa politique afin de stimuler l'activité économique et l'emploi. Dans ces conditions, la plupart des entreprises se sont trouvées dans l'impossibilité absolue d'imposer des hausses de prix considérables. Les circonstances étant changées, et sans l'appui complet et une collaboration parallèle du syndicalisme et du Gouvernement, le monde des affaires pense que le maintien d'un programme unilatéral des restrictions de 1970 ne serait plus justifié.

Les représentants du monde des affaires ont cependant souligné qu'ils reconnaissent la nécessité pour tous les éléments de la collectivité, gouvernements aussi bien que groupes privés, de continuer à faire preuve de responsabilité dans leurs

décisions relatives aux prix et aux revenus. Ils ont déclaré d'un commun accord que le rôle de la Commission des prix et des revenus était non seulement utile mais capital et que celle-ci devait être encouragée à terminer son travail dans les secteurs de la recherche et de l'éducation du public, et qu'elle devait, si possible, élaborer des propositions de la récente expérience nationale qu'a constituée l'inflation.

Malgré sa préférence antérieure en faveur d'une prolongation de six mois du programme de restriction en vigueur, la Commission a conclu qu'en 1971 elle n'indiquerait plus si les hausses de prix son justifiées, en se fondant sur des critères particuliers. De même, l'an prochain, elle n'évaluera plus les hausses de salaires par rapport à une série de normes particulières.

Elle continuera cependant de surveiller les hausses de prix, de traitements et de salaires, d'honoraires professionnels et d'autres formes de revenus, et continuera d'effectuer des études et de publier des rapports dans des cas particuliers.

L'AIDE AUX RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Le Gouvernement et le peuple canadiens ont la plus grande estime pour la persévérance et le dévouement dont a fait preuve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans l'exécution de sa tâche difficile. Le Canada a accordé son appui à l'Office, par des contributions à la fois en nature et en espèces, depuis que celui-ci est entré en activité en 1950.

A la Conférence pour l'annonce des contributions en décembre dernier, le Canada a annoncé pour 1970 une contribution qui s'élevait à 1.2 million de dollars. La délégation canadienne est heureuse d'annoncer aujourd'hui, sous réserve de l'approbation du Parlement, que la contribution du Canada au budget de l'Office pour l'année 1971 sera de \$1,350,000, soit \$650,000 canadiens en espèces et \$700,000 canadiens en denrées alimentaires. Cette hausse dans la contribution régulière du Canada veut exprimer l'intérêt constant du Gouvernement canadien dans l'oeuvre admirable et digne d'appui que poursuit l'Office en vue de soulager la misère des réfugiés palestiniens.

POINTS SAILLANTS DU BUDGET

(Suite de la page 2)

Ce programme est semblable à celui de la caisse d'aide conjoncturelle proposée par le Gouvernement du Québec afin de protéger les recettes provinciales contre les fluctuations importantes. Ce n'est là qu'une réponse provisoire d'une année au programme proposé par le Québec, en attendant que soit terminée l'étude fédérale-provinciale sur la possibilité de conclure un accord de péréquation.